

Réunion du Conseil Municipal du 9 septembre 2019

20h00

Convoqué le 4/09/2019

Présents : MM. MORIN Christian, ESCOFFIER Marcel, CHINCHILLA Pedro, FERLIN Damien, GONTIER Hervé, LAFOREST Jean-Daniel, GERBOUD Franck, Mme BOUVIER Danielle, MM. GUEUNDJIAN Philippe, MILESI Pascal, Mmes EYNARD Edith, GUIRIMAND Marie-Odile, PERROT Tiffany, VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle, LEBON Ludivine, TEZIER Evelyne

Absents excusés : Mme BARRAQUAND Angélique (procuration à Damien FERLIN), M. HAINZELIN Pierre (procuration à Marie-Odile GUIRIMAND), M DUC MAUGE Michel (procuration à Philippe GUEUNDJIAN, Mme TABUTEAU Vincenzina (procuration à Ludivine LEBON), M. RAMBAUD Guy (procuration à Christian MORIN)

Absente : Mme BOREL Amandine

Madame Isabelle VIGNON a été élue secrétaire.

Le Maire fait part des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- N° 44- Le Maire décide de vendre les 7 vélos VTT SCOTT du camping municipal :

*130€ TTC le vélo de taille M ou L (accessoires compris)

* 100€ TTC le vélo de taille S et XS (accessoires compris)

- N° 45- Dans le cadre des travaux des vestiaires du stade de rugby, le Maire décide l'attribution des lots suivants :

Lots	Entreprises	Montant HT
1- Gros œuvre-charpente-Menuiseries	BLANC SAS	186 726,20€
2- Plâtrerie-peinture	MEFTA BELOT	35 323,41€
3- Carrelages-faïences	SAS ANGELINO ET FILS	24 749,89€
4- Plomberie-VMC- Electricité Chauffage électrique	SARL PIERRE CHATTE	119 602,50€
5- Voirie-réseau divers	SAS TOUTENVERT	54 623,65€
TOTAL		421 025,65€

1-Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 8 juillet 2019 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2-Création poste Technicien Territorial :

Le Maire informe qu'un agent des services techniques est inscrit sur la liste d'aptitude du CDG 26 pour l'accès au premier grade du cadre d'emploi des techniciens territoriaux par voie de promotion interne.

Le Maire propose de créer l'emploi correspondant à compter du 1^{er} novembre.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour créer à compter du 1^{er} novembre un poste de technicien territorial à temps complet.

3- Modalité mise à disposition du public modification simplifiée n°2 du PLU :

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la modification simplifiée n°2 du PLU de SAINT-JEAN-EN-ROYANS et les justifications du recours à la procédure simplifiée prévue aux termes de l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Il rappelle également son arrêté n°103-2019 du 25 mars 2019 ayant lancé la procédure de modification simplifiée du PLU.

Le conseil municipal est appelé délibérer pour fixer les modalités de mise à disposition du dossier au public.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour fixer les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU qui seront précisées, entre-autre, par un avis qui sera affiché en mairie et paraîtra dans un journal diffusé dans le département (délibération complète affichée en mairie et publiée sur le site de la commune).

Le Maire informe qu'un conseil municipal est programmé le 9 octobre prochain pour valider cette modification.

4- Avenant convention « Arbre à Fil » :

Le Maire rappelle que par délibération en date du 7 septembre 2015, la commune a mis à disposition des terrains au profit de la société Big Swing (Arbre à fil) et que par délibération n°60/2018 et n°82/2018 la commune a fait l'acquisition de terrains qu'elle souhaite également mettre à disposition, en tout ou partie, de la société BIG Swing pour lui permettre de développer son activité.

Accord du conseil municipal par 19 voix pour et 3 abstentions (Mmes GUIRIMAND, TEZIER et M HAINZELIN) pour signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de terrains communaux au profit de la société « BIG SWING ».

Madame TEZIER demande s'il est prévu de réaménager le skate parc dont les modules ont été démontés et qui était un lieu très fréquenté par les Saint-Jeannais.

Monsieur MORIN rappelle que ces modules ont été enlevés pour des raisons de normes de sécurité, qu'il n'est à priori pas envisagé de réaménager le skate parc à cet endroit, mais qu'une réflexion sera menée dans le cadre de la révision du PLU pour proposer un autre lieu pouvant répondre à ces activités.

5- Actualisation des statuts du SDED:

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Département d'Energies de la Drôme (SDED) reçu le 19 août 2019 concernant la révision des statuts du SDED. Il explique que cette révision, s'appuyant sur la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République de la loi NOTRE ainsi que sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale instauré par les services de l'Etat, permettra au Syndicat de mieux répondre aux attentes des collectivités drômoise.

Il présente ensuite les principales actualisations des statuts du SDED et invite le conseil municipal à délibérer pour se prononcer sur cette modification.

La décision de modification, si la condition de majorité qualifiée est réunie, sera prise par arrêté préfectoral.

Approbation du conseil municipal à l'unanimité de la modification des statuts du Syndicat Département d'Energies de la Drôme.

6—Décision modificative n°1 budget eau :

Approbation du conseil municipal à l'unanimité de la décision modificative suivante du budget eau :

	Article	Somme TTC
Fonctionnement recettes		
Travaux	704	+ 3 000 €
Fonctionnement Dépenses		
Rémunération d'intermédiaires	622	+ 6 000€
Dépenses imprévues	022	- 3 000€

7- Questions diverses :

- prochains conseils municipaux : 9 octobre, 21 octobre et 16 décembre
- vente d'une coupe de bois par le biais de l'ONF à Montélimar le 13 septembre
- lettre de remerciement du Comité des Fêtes à toutes les personnes, bénévoles, élus, personnel communal qui ont contribué au succès du festival des Musiques Mécaniques
- un courrier a été adressé à la DGFIP pour une demande unique de dégrèvement de taxe foncière non bâti pour les agriculteurs et propriétaires fonciers dans l'intérêt collectif des administrés de Saint-Jean-en-Royans suite à l'orage de grêle du 6 juillet dernier.
- dans le cadre de sa délégation, le Maire informe le conseil municipal de sa décision d'exercer au nom de la commune son droit préemption sur les parcelles AO 398 et AO 399 d'une surface de 3 ca et 20 a7 ca pour le prix de 35 000€.

Séance levée à 20h55.